



Ecole
intercommunale des Ondines

54, rue des écoles
16460 AUNAC

05.45.22.50.59

ce.0160401Z@ac-poitiers.fr

Début des inscriptions à l'école intercommunale des Ondines d'Aunac sur Charente Année scolaire 2023-2024 :

Les parents des enfants de 3 ans (nés en 2020) et plus peuvent inscrire leur enfant pour l'année scolaire 2023-2024 durant les mois de mai et juin.

La procédure se fait en 2 étapes :

I• Prendre rendez-vous auprès du secrétariat du SIVM au 05.45.95.36.33 ou à sivmaunac@wanadoo.fr pour l'inscription :
La secrétaire ou le Président du SIVM procédera à l'inscription des nouveaux élèves sur présentation **d'une attestation de loyer et d'une autorisation de la mairie du domicile** si l'école des Ondines ne dépend pas de celle-ci. **Une fiche de renseignements** à compléter sera alors fournie.

Le secrétariat est situé au 54,ter rue des écoles à Aunac et est ouvert le lundi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 15h30.

Un certificat d'inscription sera alors remis en mains propres et/ou transmis par mail au directeur de l'école.

II• Prendre rendez-vous auprès du directeur d'école au 05.45.22.50.59 ou à ce.0160401z@ac-poitiers.fr pour l'admission :
Le directeur de l'école procédera à l'admission des nouveaux élèves sur présentation **d'une fiche d'état civil ou du livret de famille, d'un certificat du médecin de famille ou d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de santé) et du certificat d'inscription délivré par le SIVM.** En cas de changement d'école, le certificat de radiation fourni par l'établissement fréquenté précédemment sera exigé.

Une date de visite commune des locaux et de la classe sera proposée le 22 juin 2023 à 17h30.

Site de l'école : <http://blogs16.ac-poitiers.fr/aunac/>